

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal s'est réuni le **mardi 1<sup>er</sup> juin 2021**  
A **19 heures** à la salle des fêtes de Schirrhoffen

sous la présidence de Madame la Maire : Christine **HEITZ**

<b>MEMBRES ELUS</b>	<b>:</b>	<b>15</b>
<b>MEMBRES EN FONCTION</b>	<b>:</b>	<b>14</b>
<b>MEMBRES PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>9</b>
<b>MEMBRES ABSENTS</b>	<b>:</b>	<b>3</b>
<b>POUVOIR(S)</b>	<b>:</b>	<b>2</b>

#### **Membres présents :**

Adjoint(e)s : Mme Gaby **ZILLIOX**, M. Lionel **DOLT**,

Conseillers Municipaux :

Mme Perrine **DELVART**  
Mme Monique **FURST**  
M. Daniel **GENTNER**  
Mme Huguette **HAASSER**  
M. Jacky **HEINTZ**  
Mme Florentine **SCHNEIDER**

#### **Absent(s)**

M. Steve **AUGUSTIN**  
M. Frédéric **BEMMANN**  
M. Guillaume **MATHEIS**

#### **Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir :**

M. Jérôme **STARCK**, pouvoir à Mme Christine **HEITZ**  
M. Steve **ZIMMER**, pouvoir à Mme Gaby **ZILLIOX**

La convocation pour la séance a été transmise le 25 mai 2021 séparément à tous les membres du Conseil Municipal.

Madame la Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et les remercie de leur présence. Madame Heitz informe l'assemblée de la démission de M. Claude Ludmann par courrier du 9 mars 2021.

## **POINT N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule "*Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

**Entendu** les explications de Madame la Maire,

Madame Huguette **HAASSER** est nommée à l'unanimité des membres présents : secrétaire de séance.

## **POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2021**

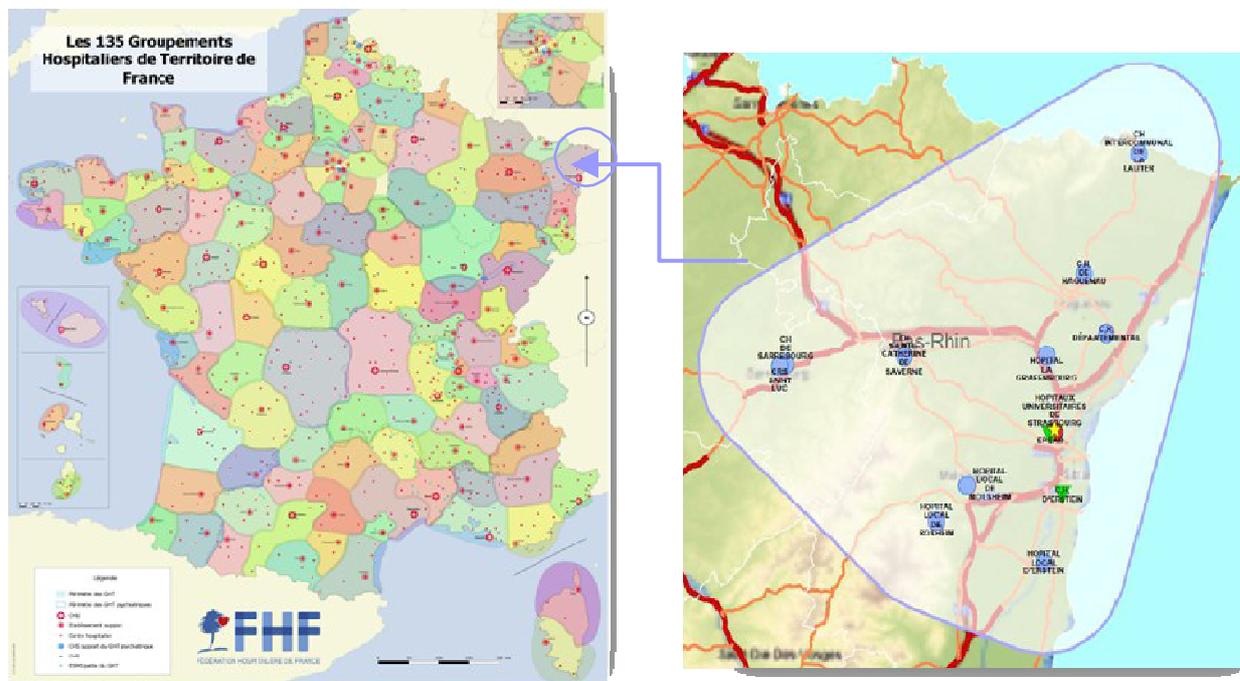
Madame la Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021.

**Aucune observation n'étant enregistrée, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## **POINT N° 3 : CAH : MOTION RELATIVE À LA CREATION D'UN GROUPEMENT HOSPITALIER NORD ALSACE**

Les groupements hospitaliers de territoire (GHT) ont été définis par la loi du 26 janvier 2016 de MODERNISATION DU SYSTÈME DE SANTÉ ; processus largement illustré, à l'époque, par l'absence d'association des élus locaux et des représentants des communautés médicales. Ces groupements constituent le cadre de coopération entre les établissements publics de santé d'un même territoire. On en compte aujourd'hui 136 sur l'ensemble du territoire national.

Le territoire du Nord Alsace appartient au GHT Basse Alsace-Sud Moselle (BASM). Ce groupement, un des plus importants sur le plan national en termes de capacités hospitalières, s'étend du nord au sud de Wissembourg à Erstein et jusqu'à Sarrebourg à l'ouest et couvre une population totale de près d'un million d'habitants. Le GHT BASM dépend du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg - établissement « support » -, chargé d'assurer la mutualisation de certaines fonctions d'appui : gestion commune des ressources humaines, achats groupés, investissements, systèmes d'information, formation...



Pourtant, des dysfonctionnements ont rapidement pesé sur la pertinence de ce GHT « XXL » réduisant véritablement sa performance :

- Une gouvernance lourde, dans un climat de confiance sensible entre ses membres ;
- Une vie institutionnelle très inégalement animée (le comité territorial des élus n'a été réuni qu'une seule fois en juillet 2017) ;
- Des fonctions mutualisées peu efficaces : entre lourdeurs et velléités centralisatrices sur le CHU. En effet, la complexité de la gestion administrative et le coût de fonctionnement de la fonction « achat mutualisé » sont préjudiciables à la réalisation d'économies réelles au sein d'un GHT qui compte 13 établissements hospitaliers étendus sur un si grand territoire. Des prestataires de proximité ont été écartés des processus de marchés publics du fait de leur incapacité à répondre à une massification aussi importante, mais aussi de leur difficulté à se déplacer sur une zone géographique aussi étendue ;
- Une implication forte et régulière des équipes médicales, soignantes et de direction, mais sans bénéfice réel pour les établissements de santé, ni pour la population ;
- Un projet médical partagé peu avancé, presque 5 ans après la validation des orientations en comité stratégique.

S'inquiétant des dysfonctionnements de ce GHT, en 2019, les élus locaux ont impulsé et soutenu une réflexion visant à modifier son découpage, par la création de deux GHT dont un à l'échelle Nord Alsace, au motif que l'action territorialisée en matière de santé doit être construite à partir des réalités du terrain pour une prise en charge la plus efficace des parcours de soins de la population. Le Nord Alsace a fait la preuve de son caractère structurant en matière d'offre de soins hospitaliers

et de santé publique. Son accessibilité, ses niveaux de spécialisations et de masse critique nécessaire à leur bon fonctionnement ont largement contribué à son positionnement régional.

Les quatre établissements publics de santé du territoire Nord Alsace (les centres hospitaliers de Bischwiller, Haguenau et Wissembourg et l'hôpital de La Grafenbourg), ont travaillé un nouveau projet médical partagé en y associant les acteurs médico-sociaux publics du secteur : le Centre de Harthouse (Haguenau) et les Ehpad de Bouxwiller, Hochfelden et Pfaffenhoffen. La demande de création du GHT Nord Alsace s'appuie sur ce nouveau projet médical partagé et sur une convention constitutive qui ont été déposés fin juin 2019 auprès de la Direction générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

A la suite du dépôt du projet de création du GHT Nord Alsace, la Direction générale de l'ARS a diligenté un audit afin d'évaluer le fonctionnement du GHT BASM et d'apprécier l'opportunité d'un nouveau découpage.

Les travaux ont été présentés aux élus locaux et parlementaires d'Alsace du Nord en octobre 2020. La mission a conclu à de nombreux dysfonctionnements structurels du GHT BASM et à un apport limité au plan des filières médicales.

En revanche, le rapport démontre largement la pertinence d'un GHT Nord Alsace, en termes d'offre et de gradation des soins, de dynamique et de maturité collectives, comme de cohérence territoriale.

Ce GHT Nord Alsace doit être le résultat d'une organisation rationnelle et ambitieuse du système de santé en Alsace du Nord. Rappelons que la crise sanitaire n'a fait que confirmer combien la gestion de proximité a son intérêt et que la coopération transfrontalière est évidente pour ce territoire.

Pour autant, cela fait deux ans que le projet de création du GHT Nord Alsace a été déposé et les démarches administratives s'enlisent. Les nombreuses interpellations et échanges de courriers adressés à la Direction générale de l'ARS Grand Est et au Ministère en faveur d'un nouveau découpage du périmètre du GHT par la création du GHT Nord Alsace n'aboutissent pas, en dépit des rapports d'expertise favorables, du principe d'autorisation de création de nouveau GHT prévu règlementairement, et de la volonté commune des élus locaux et des parlementaires de l'Alsace du Nord. Par ailleurs, les Communautés Médicales des établissements de la coopération hospitalière Nord Alsace se sont exprimées dans un courrier du 17 février 2021, pour réaffirmer, avec force, leur total engagement et leur détermination à voir se créer un GHT Nord Alsace.

Dans ce contexte, les élus du Nord Alsace s'alarment des lourdeurs technocratiques et des freins bureaucratiques contre-productifs qui empêchent l'aboutissement du projet, et regrettent une position attentiste injustifiée de la part de l'ARS Grand Est. Ils attendent désormais une mise en œuvre réelle et rapide de la constitution du GHT Nord Alsace, avant que n'entre en vigueur la prochaine réglementation issue du Ségur de la santé qui rendra le GHT plus intégratif, encore moins agile et moins performant qu'aujourd'hui.

**Entendu** les explications de Madame la Maire,

**Le Conseil Municipal**  
**À l'unanimité des membres présents**

**CONSIDÉRANT** la pertinence du projet de création d'un Groupement hospitalier de territoire spécifique au regard de l'offre de soins et du niveau de gradation des soins proposés aux habitants du Nord Alsace,

**CONSIDÉRANT** la masse critique du territoire de santé Nord Alsace, équivalente à d'autres GHT du Grand Est et au plan national,

**CONSIDÉRANT** la possibilité donnée par la loi de créer un GHT en déposant auprès de l'ARS un projet,

**CONSIDÉRANT** que le projet de création du GHT Nord Alsace est jugé « réfléchi et cohérent » par les rapporteurs de l'audit diligenté par l'ARS, par l'ensemble des communautés médicales et des organisations syndicales,

**CONSIDÉRANT** que les équipes des centres hospitaliers de la coopération hospitalière Nord Alsace sont prêtes à assumer les missions d'un établissement support,

**CONSIDÉRANT** les enjeux de coopération transfrontalière et la réalité des relations actuelles entre les équipements de santé de l'espace du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « Eurodistrict PAMINA »,

**CONSIDÉRANT** l'impérieuse nécessité de conserver sur ce territoire un maillage fort et autonome en termes d'offre de soins au profit de la population,

**CONSIDÉRANT** l'intégration facilitée des structures médico-sociales et la nécessaire coordination avec la médecine de ville,

**CONSIDÉRANT** enfin l'indispensable maintien d'une articulation avec le CHU de Strasbourg et l'établissement psychiatrique du territoire (EPSAN) pour lesquels les porteurs du projet de GHT Nord Alsace se sont engagés par le biais d'une convention constitutive,

**AFFIRME** sa détermination que soit redéfini le GHT Basse Alsace-Sud Moselle pour aboutir à la création du GHT Nord Alsace.

**DEMANDE** à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est de procéder, dans cet objectif, au découpage du GHT Basse Alsace-Sud Moselle.

**DEMANDE** à l'ARS Grand Est de valider la convention constitutive du GHT Nord Alsace et son projet médical partagé.

La présente motion sera adressée à :

Monsieur le Premier Ministre

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Bas-Rhin

Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand Est

Madame la Préfète du Bas-Rhin  
Monsieur le Président de la Région Grand Est  
Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace  
Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin

#### **POINT N° 4 : CAH : CONVENTION POUR BALAYAGE DES RUES**

Dans un esprit de solidarité communautaire, les nouveaux statuts de la CAH prévoient une mise à disposition des services communautaires aux communes qui le souhaitent.

La commune de Schirrhoffen ne possède pas l'ingénierie nécessaire pour l'exercice de la compétence balayage mécanique des chaussées. Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour confier la mission balayage mécanique à la CAH dans le cadre d'une convention de prestation de service.

La CAH assurera pour le compte de la commune et pendant la durée définie, la gestion de la compétence.

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2018 portant évolution des compétences et adoption des nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

**CONSIDERANT** l'absence de moyen matériel de la commune pour effectuer cette mission,

**CONSIDERANT** le risque d'accident et de mise en danger de l'agent communal sur les routes départementales,

#### **Le Conseil Municipal À l'unanimité des membres présents**

**DECIDE** de confier la mission de balayage mécanique des chaussées à la CAH.

**AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

#### **POINT N° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION CLIMAXION : AUTORISATION POUR MISE EN PLACE D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE**

Pour prendre part à la lutte contre la pollution atmosphérique et encourager les citoyens à se déplacer davantage en véhicule électrique, Madame la maire présente au conseil municipal le projet de mise en place d'une borne de recharge électrique équipée de deux points de charge de 22 kw, qui pourrait être disposée à la salle des fêtes, au cœur du village.

La borne située dans le lotissement « les Crécerelles » n'est plus actuelle, des bornes nouvelles générations sont sur le marché qui permettent de facturer la consommation à l'utilisateur.

Un des freins identifiés à cette transition énergétique est la possibilité de se recharger facilement, à proximité de son domicile.

Notre société vit actuellement dans une période de profonde modification des modes de production et de consommation de l'énergie.

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR de l'Alsace du Nord auquel adhère la commune, met en œuvre un plan d'action visant à soutenir l'achat et l'usage de voitures et vélos électriques sur notre territoire.

Madame la Maire présente l'offre commerciale proposée par ES ENERGIES STRASBOURG.

Coût de l'investissement de la borne	16 725,60 € TTC
Estimation de la prime ADVENIR (CEE- certificats d'économie d'énergie)	5 400,00 €
Estimation aide Région Grand Est (Prime Climaxion)	<u>4 400,00 €</u>

Reste à charge pour la commune 6 925,60 €  
Il faut ajouter un montant mensuel de 86.40 € TTC de frais d'exploitation.

Après un long débat, les membres du conseil municipal ne sont pas convaincus par cet investissement et n'en voient pas l'utilité.

Madame HEITZ précise que les subventions pouvant être obtenues ce jour ne seront probablement pas pérennisées.

**Entendu** les explications de Madame la Maire,

**Le Conseil Municipal  
À l'unanimité des membres présents**

**DÉCIDE** de ne pas mettre en oeuvre ce projet d'installation d'une borne de recharge électrique à la salle des fêtes.

Le dossier de demande de subvention en cours d'instruction sera classé sans suite.

**POINT N° 6 : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT INTERCOMMUNAUX**

Madame la Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les différents projets intercommunaux liant nos communes forestières.

Points abordés lors de la commission travaux du 10 mai 2021 qui s'est déroulée à la mairie de Schirrhein.

- Extension de la cour de l'école élémentaire
- Équipements du hall de stockage
- Installation d'un rideau de séparation à la salle polyvalente
- Élagages d'arbres
- Construction d'un abri poubelles à la salle polyvalente

Les échanges constructifs des élus présents ont abouti à une prise de décision permettant d'avancer sur les projets.

Madame la maire donne lecture de la version corrigée par M. Patrick SCHOTT du compte-rendu intercommunal du 10 mars 2021. Madame Heitz fait remarquer que toutes les interventions des élus de Schirrhoffen ont été censurées.

Les élus ne valident pas ce compte-rendu modifié qui ne reflète nullement la teneur des débats.

Lors de la commission intercommunale, les élus de Schirrhoffen ont réclamé une rencontre en petit comité afin de compléter les conventions intercommunales qui méritent certains éclaircissements.

### **Le Conseil Municipal À l'unanimité des membres présents**

**SOUHAITE** apporter dans un premier temps des précisions aux conventions intercommunales.

**DÉCIDE** de reporter la validation des travaux au prochain conseil municipal.

#### **POINT INFORMATIONS**

##### ***Déclarations d'intention d'aliéner.***

Vu le transfert du droit de préemption urbain à la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

Le conseil municipal **prend acte**, de la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Renonciation au droit de préemption d'un bien cadastré 2b, rue des Saules section AB n° 85/25 d'une contenance de 653 m<sup>2</sup>.

##### ***Élus : remboursement de frais de garde des enfants***

Madame la maire informe l'assemblée, de la possibilité de demander le remboursement de frais de garde des enfants. Cette disposition a été prise par la loi engagement et proximité pour faciliter l'exercice des mandats des élus locaux.

##### ***Conseil Régional Grand Est***

Par délibération du 20 octobre 2020 le conseil municipal a sollicité une subvention auprès de la Région pour la mise en place de panneaux de rue bilingues. En date du 23 avril 2021 la commission s'est prononcée favorablement et a accordé à la commune un montant 2 480 €.

##### ***École maternelle***

La Sous-Commission consultative Départementale de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP a procédé à la visite des locaux de l'école maternelle en date du 18 mai 2021. Celle-ci a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'école maternelle, motivé par la présence d'un stockage important dans le local débarras à l'étage qui constitue un potentiel calorifique et fumigène pouvant conduire à un feu de toiture.

### ***Collectivité Européenne d'Alsace : conférence des financeurs***

La candidature déposée pour un projet de musicothérapie animé par une psychologue et adressé aux séniors, dans le cadre de la conférence des financeurs, a reçu un avis favorable. Le projet va démarrer en septembre à la salle des fêtes de Schirrhoffen et sera financé par la Collectivité Européenne d'Alsace.

### **POINT DIVERS**

#### ***Travaux 11, rue du Château***

Depuis les travaux de drainage réalisés par une entreprise locale, une amélioration significative de l'humidité du sous-sol a été constatée, cela est impressionnant.

#### ***Travaux sur le réseau d'eau potable rue Principale Schirrhein-Schirrhoffen***

A la demande des riverains, la circulation sera limitée à 30 km/h dans la rue de Sessenheim et la rue des Romains. Un arrêté municipal sera mis en place.

#### ***Plan canicule 2021***

Dans le cadre du plan canicule 2021, le CCAS a décidé de distribuer des gourdes aux personnes âgées de 80 ans et plus.

#### ***Aire de jeu.***

Il est proposé de compléter l'aire de jeu de la salle des fêtes, par des agrès séniors, afin de constituer une aire de jeu intergénérationnelle.

Un certain nombre d'arbres autour de la salle des fêtes ont été signalés dangereux. L'ouvrier communal a procédé à un marquage pour un abattage ultérieur. Les souches seront également enlevées.

Afin de réduire l'impact carbone, chaque arbre coupé sera replanté.

### **Agenda**

6.6.2021 : Assemblée générale de l'OSCL.

Les festivités du 14 juillet sont annulées.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à **21h00**.

AUGUSTIN Steve  
absent

GENTNER Daniel

MATHEIS Guillaume  
absent

BEMMANN Frédéric  
absent

HAASSER Huguette

SCHNEIDER Florentine

DELVART Perrine

HEINTZ Jacky

STARCK Jérôme  
pouvoir

DOLT Lionel

HEITZ Christine

ZILLIOX Gaby

FURST Monique

ZIMMER Steve  
pouvoir